



Association Sportive Culturelle
et d'Entraide de la Direction
Départementale des Territoires
de la Sarthe

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE RAYMOND GOUPILLON

Mise à disposition : le **2024** **ou**
du **au** **2024**

NOM : **Prénom**

Adresse administrative ou personnelle :

Portable obligatoire :

Adresse mail :

N° carte d'adhérent obligatoire : (à jour de sa cotisation pour l'année en cours)

FORMULE	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE	
week-end (du samedi 10 h au lundi 12 h)	<input type="checkbox"/>	150 €
en semaine uniquement à la journée (du matin 8 h à 8 h le lendemain)	<input type="checkbox"/>	75 €

Documents à remettre dans le délai d'un mois après la pré-réservation :

1. un chèque correspondant à ma participation aux frais de fonctionnement,
2. une **attestation** de mon assurance « responsabilité civile » pour la date choisie,
3. un chèque de caution de 500 €¹ pour les éventuels dégâts occasionnés,
4. un chèque de caution de 100 €¹ pour le ménage,
5. une enveloppe affranchie au tarif de 20 gr libellée à l'adresse de l'adhérent²

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur annexé (en particulier les consignes de sécurité), les accepte et s'engage à respecter les conditions y figurant.

Le téléphone fixe de la salle a été supprimé, par conséquent l'utilisateur devra être en possession d'un téléphone portable en fonctionnement pour alerter les secours.

Date : / / 20

Nom et Prénom avec mention « lu et approuvé »

Signature :

A retourner à la Permanence de l'ASCE, toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.
Les sacs poubelles, papier toilettes, produits et torchons vaisselle ne sont pas fournis.

1 Les chèques de caution vous seront retournés après réception à la permanence de l'ASCE 72 de la fiche rouge État des lieux
2 Uniquement si l'adhérent souhaite le retour de ces chèques de caution. A défaut, les chèques seront détruits.